



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21571-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.722**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS. CENTRE DE CONGRES CARNOT. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX. TRANCHE 2012.

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine
Coordination Aménagement Urbain

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12**

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN****OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS. CENTRE DE CONGRES CARNOT. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX. TRANCHE 2012. - Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre d'une revalorisation optimale de ses équipements communaux, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite effectuer une opération de rénovation du secteur du centre de Congrès Carnot.

Cette opération s'articulera en deux phases :

- 1^{ère} phase : réaménagement et extension de la capacité du centre Congrès Carnot existant,
- 2^{ème} phase : construction d'un bâtiment annexe et d'une galerie de liaison. Cet édifice accueillera un service de restauration, des salles d'exposition et de commissions. Sa liaison avec le centre de congrès sera assurée par une galerie vitrée.

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix mis en place par délibération du Conseil Communautaire n° 02-1-02 en date du 8 Avril 2010, la Ville sollicite l'attribution d'un fonds de concours globalisé d'investissement dans le cadre des travaux de l'opération Centre de Congrès Carnot, dont le coût prévisionnel global est estimé à 4 673 913,00 € HT soit 5 590 000,00 € TTC arrondi. La Ville a décidé par délibération

n° 2012-106 du 23 janvier 2012 de confier la réalisation de ces travaux à la SPLA PAYS d'AIX.

Conformément à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours globalisé d'investissement de 244 943,00 € HT sur le montant des dépenses prévisionnelles 2012 selon l'échéancier suivant :

Centre de Congrès Carnot	2012	2013	2016	Total de l'opération
<u>Montant prévisionnel de travaux HT</u>	830 314,00	231 559,00	3 612 040,00	4 673 913,00
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	244 943,00	68 310,00	1 065 552,00	1 378 805,00

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours globalisé d'investissement de 244 943,00 € HT pour **l'année 2012** auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour la construction du Centre de Congrès Carnot.

- **ADOPTER** la convention de Fonds de Concours à passer avec la Communauté du Pays d'Aix.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances et au Budget, à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ce dossier.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2012.722 - REALISATION D'EQUIPEMENTS. CENTRE DE CONGRES CARNOT.
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX. TRANCHE 2012.**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 51
Contre	: 3

Ont voté contre

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**